4102 SAE Une pyromane au couvent il y a 100 ans…

**Lisez tout d’abord l’article suivant qui illustre les circonstances et le contexte socioculturel de l’époque.**

Une pyromane au couvent

Par Suzanne Colpron, La Presse, 12 février 2018

LE 14 FÉVRIER

Au cœur de ce drame : Bertha Courtemanche, 27 ans, engagée le 2 janvier 1918 comme gardienne d’enfants au couvent des Sœurs grises, rue Guy, au centre-ville de Montréal.

Le 14 février 1918, à 19 h 40 précises, d’après sa déclaration faite aux policiers, elle entre dans une des salles de la crèche du couvent, prend un journal, le jette derrière un calorifère et met le feu au papier.

Puis, elle va se coucher.

Savait-elle que ce qu’elle faisait était mal ?

Le Dr Gilles Chamberland, psychiatre à l’Institut Pinel, en est convaincu. « Elle savait qu’elle ne faisait pas la cuisine ou qu’elle n’allumait pas un feu de foyer ! », lance-t-il.

Pendant ce temps, le feu se propage avec une extrême rapidité au troisième étage de l’aile ouest du bâtiment de pierres du XIXe siècle. Cent-soixante-dix enfants, confiés aux religieuses par l’Assistance publique et des parents pauvres, dorment dans la crèche. « De petits abandonnés », indiquent les sœurs dans leurs archives précieusement conservées, que nous avons pu consulter.

À 19 h 50, sœur Cordélia fait sa ronde dans les dortoirs quand elle voit des flammes courir sur le plancher, près des tuyaux d’eau chaude. « Le feu ! Le feu ! Le feu est à la crèche ! », hurle-t-elle.

En entendant crier, Bertha Courtemanche se lève « en jaquette », met ses bas et sauve deux enfants.

Outre les 170 orphelins, il y a 20 religieuses, 20 infirmières, 85 vieillards infirmes, 105 vieilles femmes et 285 soldats rentrés blessés du front, dont une dizaine d’alités dans une section du couvent convertie en hôpital militaire.

C’est le branle-bas de combat : on se précipite, on se bouscule. Les cris des enfants brûlés ou terrifiés se répercutent dans la maison. Les soldats valides aident les religieuses à évacuer les vieillards, les blessés et les enfants.

Arrivent presque aussitôt les premières voitures de pompiers, tirées par des chevaux. Mais la pression d’eau des bornes-fontaines du boulevard Dorchester (rebaptisé René-Lévesque) est si faible que les jets d’eau parviennent à peine à l’incendie qui fait rage.

Il est 22 h 50 quand les pompiers pénètrent dans la crèche à la recherche des victimes. Ils trouvent les corps de 38 bébés carbonisés dans l’amas tordu des berceaux.

« Dans un dernier mouvement de défense contre la suffocation ou la morsure du feu, la plupart des cadavres ont les bras tendus, implorant secours ; d’autres ont la figure enfouie dans leur oreiller », relatent les sœurs, dans un passage encore difficile à lire, 100 ans plus tard.

Les enfants de 2 à 4 ans ont tous été sauvés et transportés à l’hôpital Saint-Paul, à l’hôpital Sainte-Justine et chez les Sœurs de Miséricorde. Les autres sont morts.

LE 15 FÉVRIER

« Que deviendront-ils tous ces chers bébés qui sont partis, hier, pour le ciel bleu ! Qu’en fera Dieu de ces pauvres petits qui sont morts lentement ainsi que des cierges ? », demande cousine Jeanne.

« Ils étaient de trop dans l’humanité : le monde les raille si souvent ces victimes innocentes ; pauvres petits ! Ici-bas, ils auraient connu le supplice du front toujours courbé, l’horreur de la honte qui met tant de rouge au visage. Dieu en a eu pitié, et leur a donné les ailes qui élèvent de la boue et leur aide à échapper aux grandes déchéances.

« Ce que vivants, ils n’auraient jamais eu, la mort par le feu, leur a donné… le respect de la foule qui les a salués. »

Le nombre de victimes, tous des enfants, passe de 38 à 53, puis à 65. Des restes calcinés sont découverts le lendemain du drame. D’autres meurent de leurs blessures les jours suivants.

Les religieuses les identifient et les classent en deux catégories : enfants légitimes et enfants illégitimes. Marie Victorine, Joseph Alphonse, Edmond Boucher, Elsey Albertine, Paul Édouard, Jude Emond Stack Steller, Valida Champagne, Roland Alarie…

Le plus jeune a 24 jours, le plus vieux, à peine 2 ans.

« Maintenant, de l’aile incendiée, il ne reste pour ainsi dire d’utilisable que la structure et les divisions des trois étages inférieurs, précise la sœur supérieure générale Piché. Le toit sur sa plus grande étendue s’est effondré ; le grenier et l’étage de la crèche ne sont plus qu’un amas de ruines. »

Les experts évaluent à 100 000 $ les dommages causés à l’édifice qui ne possède, à l’époque, ni système d’arrosage ni extincteurs chimiques.

« Si nous avions eu des conduits à plus forte pression autour du couvent, les dommages auraient été moindres et nous aurions sauvé plus de vies humaines », affirme le chef du service des incendies, Joseph Tremblay.

LE 20 FÉVRIER

Présidée par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, l’imposante cérémonie des funérailles de 53 des victimes a lieu le 20 février en après-midi, dans une chapelle remplie. Dehors, malgré la « bise glaciale », 1000 personnes qui n’ont pas pu avoir accès à la chapelle attendent la sortie des cercueils.

Les petites tombes sont mises, deux à deux pour les plus grandes, et quatre à quatre pour les plus petites, dans de nombreux corbillards. En tout, 36 petits cercueils blancs, escortés par le clergé, les religieuses, les élèves, les vieillards, les soldats et les amis de la maison, sont placés dans des corbillards blancs et noirs.

Après la dernière bénédiction, ils sont transportés dans le charnier du cimetière Côte-des-Neiges, en attendant d’être inhumés sur le terrain des Sœurs grises, au printemps.

Le coroner McMahon, qui mène l’enquête sur les circonstances du drame, rend un verdict de mort accidentelle, sans toutefois pouvoir déterminer la cause de l’incendie.

Il réclame du gouvernement une législation pour offrir une meilleure protection contre l’incendie dans les édifices publics : « S’il avait existé un réseau d’appareils d’arrosage dans l’édifice même, l’incendie aurait été enrayé dès le début… »

LE 19 SEPTEMBRE

L’affaire est pour ainsi dire classée quand, le 19 septembre, La Presse titre à la une : « Arrestation sensationnelle de l’auteur de l’incendie chez les Sœurs grises ».

La veille, Bertha Courtemanche a fait des aveux complets au chef de la police de Montréal, Dieudonné Lorain, et au détective Georges Hector Rioux, qui avaient eu des doutes en apprenant qu’elle était employée des Sœurs grises. Ils savaient que dix incendies criminels avaient eu lieu dans deux paroisses où elle avait habité.

Elle reconnaît sa culpabilité, le 19 septembre, à son enquête préliminaire présidée par le juge Choquet.

« Elle ne paraissait nullement émue en avouant sa faute devant le juge, pas plus lors de sa confession devant les policiers. Bertha Courtemanche n’éveillait aucun soupçon. Elle était douce, gentille et attentive auprès des bébés confiés à ses soins, assurent les sœurs de la crèche. Mais elle souffrait de violents maux de tête et d’insomnie. »

Dans sa confession, Bertha Courtemanche, qui a travaillé au couvent jusqu’à son arrestation, avoue s’y être prise à trois fois avant de parvenir à mettre le feu. La première fois, elle a mis le feu dans une armoire à couches, à côté de la crèche. Elle est aussi responsable d’une dizaine de tentatives au presbytère de Piopolis et chez le maire de l’endroit, dans le « district » de Sherbrooke, où elle a habité avant de venir s’engager comme gardienne d’enfants à Montréal.

Le 16 mars 1918, elle a remis le feu au couvent dans un lavoir. Toutes les couches ont brûlé, mais le feu a été éteint.

LE 19 NOVEMBRE

Elle est déclarée « folle » et incapable d’avoir son procès, le 19 novembre, par deux médecins qui ont examiné son état mental.

Dans un rapport au juge Choquet, le Dr F.-E. Devlin, surintendant de l’asile Saint-Jean-de-Dieu, écrit : « Elle est atteinte de dégénérescence mentale caractérisée par un manque de développement de sens moral et de jugement, caractérisé aussi par des impulsions morbides irrésistibles et qui se sont manifestées par un délire terrible de pyromanie à la suite duquel elle a mis le feu à plusieurs reprises chez sa famille dans le mois de mai 1917 ; et finalement, ce délire pyromane a été la cause du grand incendie qui a eu lieu à l’Hôpital des Sœurs grises sur la rue Guy cette année. Nous sommes d’opinion qu’elle est une aliénée dangereuse et doit être internée dans un hôpital d’aliénés. »

Bertha Courtemanche est transférée de la prison des femmes, rue Fullum, dans un asile d’aliénés où elle passe le reste de ses jours.

Les choses se dérouleraient-elles ainsi aujourd’hui ?

Le psychiatre Gilles Chamberland en doute. « Je ne pense pas qu’elle serait déclarée non responsable, affirme-t-il. Les critères ont changé : ce ne sont plus des critères médicaux, mais des critères juridiques, en vertu de l’article 16 du Code criminel. Il faut que la personne ne soit pas capable de comprendre ce qu’elle a fait pour être jugée non responsable, ou qu’elle ne réalise pas que c’est mal. Je serais très, très surpris que cette personne [Bertha Courtemanche] satisfasse aujourd’hui les exigences de l’article 16. »

La pyromane du couvent aurait sans doute fini ses jours en prison.

*UNE MALADIE RARE*

La pyromanie est une maladie rare. Autant aujourd’hui qu’il y a 100 ans. Moins de 15 % des incendies sont causés par de vrais pyromanes. La plupart sont allumés par des personnes qui ont intérêt à mettre le feu. « Le seul intérêt du pyromane est le plaisir qu’il a à voir le feu. Il ressent le besoin de mettre le feu pour jouir du feu, explique le Dr Chamberland. Il arrive que des pyromanes jouissent littéralement du feu, qu’ils soient excités sexuellement. Habituellement, ce sont des hommes. Ce sont très rarement des femmes », note le psychiatre qui, en 22 ans de pratique, a vu moins de 10 cas de pyromanie.

**Rédaction du récit**

Dans cette activité, vous rédigerez un récit historique de 400 mots dont le contexte historique sera l’incendie du couvent. Vous devez imaginer un personnage fictif dont l’histoire, fictive également, se passera pendant cette période et y sera intimement liée.

Quelques pistes proposées :

* Je suis l’un des parents pauvres qui a dû placer mon enfant dans ce couvent.
* Je suis l’un des policiers chargés de l’enquête.
* Je suis l’une des religieuses qui a survécu au drame.

Consignes pour la rédaction

1. Le texte d’environ 400 mots sera écrit au **passé**;

2. Choisissez le type de narrateur et son point de vue (cf. L’Essentiel du français);

3. Vous devez inclure une **séquence descriptive** d’un des personnages;

4. Vous devez inclure une **séquence dialogale**;

5. Vous devez inclure **trois figures de style différentes** à votre choix;

6. Vous devez inclure une **phrase emphatique**;

7. Remplissez les fiches et présentez-les à votre enseignant(e);

8. Faites un plan de votre texte et faites-le approuver par votre enseignant(e);

9. Faites le brouillon (à double interligne) et identifiez où se trouvent les procédés et séquences des numéros 3 à 7 dans la marge du texte;

10. Consultez votre enseignant(e) pour la correction.